

Appel à manifestation "Biodiversité en Guyane"

Appel à manifestation "Biodiversité en Guyane"

La Région Guyane, autorité de gestion des fonds européens, publie l'appel à manifestation d'intérêt « Biodiversité en Guyane » dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020.

Quel objectif ?

Cet appel à manifestation vise à soutenir les projets permettant d'améliorer les connaissances, la conservation, la valorisation, l'expertise et la sensibilisation dans le domaine de la biodiversité.

Combien ?

Une enveloppe prévisionnelle de crédits FEDER de 2M € est dédiée à l'appel à manifestation d'intérêt « Biodiversité en Guyane ».

Qui ?

L'AMI s'adresse aux :

- Etablissements publics
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- EPCI
- Structures d'insertion
- Entreprises
- Associations, fondations

Quoi ? (exemples d'actions éligibles)

- Plans de conservation d'espèces remarquables.
- Etudes et suivi des dynamiques de milieux naturels pour l'amélioration, la gestion, et/ou la restauration d'écosystèmes remarquables.
- Elaboration d'outils d'aide à la reconnaissance d'espèces exotiques envahissantes et organisation de formation d'agents techniques.
- Construction d'une maison d'accueil et de sa scénographie pédagogique pour une réserve naturelle.
- Mise en place d'une méthodologie pour l'élaboration cartographique des corridors écologiques dans le cadre de la Trame verte et bleue sur le littoral.
- Transposition des enjeux biodiversité sur les cartes communales : exemple d'une commune dans le cadre du Schéma d'Aménagement Régional (SAR).
- Expérimentation sur la mise en place de nouveaux outils de gouvernance et de gestion de la biodiversité dans les ZDUC (Zone de droit d'usage collectif) impliquant les communautés autochtones et locales,
- Elaboration de guides méthodologiques et d'outils d'aide à la décision, visant à limiter les impacts des activités entropiques sur la biodiversité ou à restaurer les milieux naturels dégradés

Date limite de dépôt des demandes : 29 Février 2016 à 12h (heure de Guyane)

Pour candidater, téléchargez l'AMI :

Fiche appel à manifestation

Fiche synthèse réponse

Projet décret éligibilité

Régime cadre exempté de notification n°SA 40405

Régime cadre exempté de notification n°SA 39252

Interlocuteur pour obtention de renseignements complémentaires :
Pôle Affaires Européennes

Les Verrières de la Madeleine

2260, route de la madeleine

97300 CAYENNE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi-Mardi- Jeudi : 08h30-12h30/ 14h30-16h

Mercredi- Vendredi : 08h30- 13h